

NUFARM

MCPA AMINE CONCENTRÉ DE FABRICATION

SOLUTION

POUR USAGE DANS LA FABRICATION SEULEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : MCPA, présent sous forme de sel de diméthylamine ... 750 g e.a. /L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 19152 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT POISON

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

Contenu Net : (2 litres à 18,000 litres (en vrac))

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

MODE D'EMPLOI :

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de la peau et des yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes et des gants de protection lors de la manipulation. Après manipulation, se laver soigneusement les mains et les parties

du corps exposées.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisés et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE :

Conserver le produit dans le contenant original pour l'entreposage. Garder dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des semences, des engrais et d'autres pesticides. Garder éloigné de la flamme nue ou de sources de chaleur.

NETTOYAGE EN CAS DE DÉVERSEMENT :

Éloigner les spectateurs. Ne pas fumer, boire ou manger pendant les opérations de nettoyage. Porter un équipement de protection (respirateur, combinaison, bottes en caoutchouc et gants de protection). Répandre sur le liquide tombé au sol de la sciure de

bois ou tout autre matériau absorbant. Ramasser avec une pelle l'agglomérat ainsi formé et le jeter dans un baril. Jeter également les emballages déchirés dans le baril et sceller celui-ci avant de le transporter dans un site d'élimination agréé. Laver l'endroit contaminé avec de l'eau et mettre le produit absorbé dans un baril en vue de son élimination dans un site approuvé pour cet usage. Retirer tous les vêtements et équipements de protection et les laver. Terminer le nettoyage en prenant une douche et en se lavant à fond au savon et à l'eau. Pour plus de détails sur les procédures de nettoyage en cas de déversement accidentel, contacter l'organisme de réglementation de la province ou le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.